



Syndicat des **Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**  
16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

2nd degré  
**Lettre Hebdo**

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectoriales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## 4ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 3 septembre 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)  
au **1/9/2020**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)  
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

### **SYNDICALISATION 2020-2021**

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 210€ donnera une réduction de 140€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 70€.

#### **3 moyens de payer sa cotisation**

- par prélèvement automatique : [remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement](#)  
Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.  
Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.  
**Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2020-2021 il est automatiquement reconduit.**
- par chèque(s) : [remplir le bulletin d'adhésion](#)
- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: [Cliquez ICI](#)

### **Sommaire**

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-Rendez-vous de carrière
- 5-La rentrée et les « autorités » médicales
- 6-Tour d'horizon de la rentrée scolaire 2020 à l'étranger
- 7-"cordées de la réussite" et "parcours d'excellence" deviennent un unique dispositif "cordées de la réussite"
- 8-Livre : Deux officiers appellent à une "prise de conscience" sur les tueries en milieu scolaire

### **1-Actualités**

**RETRAITES 2021** : parution de la circulaire rectoriale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)

**Nouvelle Calédonie** : Collègues intéressés par cette mutation ? Il reste des postes pour la rentrée australe de février, surtout dans la voie technologique [voir ICI](#)

**Protocole Sanitaire** : le Ministère a mis en ligne le nouveau protocole sanitaire [ICI](#)

**Protocole sanitaire** : les fiches thématiques (EPS, cantines, internats...) sont publiées

Le MENJS a publié, dans la soirée du vendredi 28 août 2020, cinq " [fiches repères thématiques](#) " complétant le protocole sanitaire de la rentrée. Jean-Michel Blanquer avait annoncé cette publication lors de sa conférence de

presse de rentrée ( [lire sur AEF info](#) ). Ces documents, qui contiennent des recommandations et non des obligations, proposent ainsi des "bonnes pratiques" concernant l'organisation de la restauration, de la récréation, des internats ; la reprise de l' EPS ; l'éducation musicale. Par exemple, pour l'EPS, "le port du masque n'est pas possible" mais il est "important de faire respecter la distanciation physique", sauf "lorsque la nature de la pratique ne le permet pas". Pour la cantine, il est notamment recommandé de "limiter les offres alimentaires en vrac" et "d'organiser le service individuel des plateaux et couverts

## 2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

**ATTENTION** : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions

Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

## 3-Au BO-JO

BO n°33 du 3 septembre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Mouvement du personnel

Liste d'aptitude Inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2020 Arrêté du 12-8-2020 (NOR : MENH2022144A) [Consulter le](#)

## 4-Rendez-vous de carrière

Les personnels qui devaient avoir un rendez-vous de carrière en 2019-2020, devaient recevoir leur rapport définitif d'ici à la fin juin. Avec la crise covid, certains rendez-vous ne sont peut-être pas faits. Ils peuvent se tenir jusqu'au 31 décembre 2020, et seront pris en compte pour la campagne de promotion 2020-2021.

**Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière cette année ?**

Les collègues qui sont passés à l'échelon 6 ou 9 avant le 31/08/2020 auront un rendez-vous de carrière en 2020-2021.

Les collègues qui ont accédé au 8<sup>e</sup> échelon avant le 28/02/2020 auront également un rendez-vous de carrière.

## 5-La rentrée et les « autorités » médicales

**L'Académie de médecine aborde la rentrée scolaire avec "confiance"**

Ne pas retarder la rentrée scolaire, renforcer le rôle de la médecine scolaire, élaborer un protocole d'enquête dans chaque établissement scolaire, promouvoir les campagnes de vaccination contre la grippe. Telles sont les dernières recommandations de l'Académie de médecine, rendues publiques le 31 août 2020. L'académie estime que la rentrée peut être abordée avec "confiance", grâce au protocole sanitaire et au regard du risque faible encouru par les enfants.

"Tout doit être mis en œuvre pour que la persistance de l'épidémie de Covid-19 ne perturbe pas la rentrée du mois de septembre tant attendue par la majorité des enfants, des parents et des enseignants", estime l'Académie de médecine dans un communiqué le 31 août 2020, à la veille de la rentrée scolaire. L'instance rappelle que le risque encouru par les enfants face à la Covid-19 est faible (les enfants représentent moins de 5 % des cas et les formes sont bénignes) et considère que les parents peuvent aborder la rentrée "avec confiance".

L'académie ne porte pas de critique sur le protocole mais considère qu'il doit être appliqué "dès le premier jour" de la rentrée. Alors que ce protocole paraît insuffisant à certains représentants enseignants (mais aussi à des médecins, l'académie insiste sur le respect des gestes barrières, l'hygiène des mains, le port du masque, l'aération des locaux et la nécessité de limiter le brassage des élèves.

**Elle préconise de :**

- de ne pas retarder la rentrée scolaire pour l'éducation et le bien-être psycho-social des enfants ;
- de renforcer le rôle de la médecine scolaire pour les actions d'information, d'éducation sanitaire et de dépistage ;
- de mettre en place un protocole d'enquête dans chaque établissement avec un accès rapide aux tests de dépistage, immédiatement applicable en cas de survenue d'un cas, en liaison avec l'Agence régionale de santé ;

-de promouvoir des campagnes de vaccination contre la grippe en milieu scolaire dès le mois d'octobre.

### **conduite à tenir en cas de signes du covid**

Pour l'Académie de médecine, l'enfant doit rester à la maison s'il est fébrile (température  $\geq 38$  °C) ou si une personne est porteuse du virus au sein du foyer familial. En classe, il revient au "médecin scolaire de prendre en charge le dépistage autour d'un cas ainsi que les procédures d'exclusion adaptées tout en évitant les fermetures de classe excessives".

L'académie considère que le dépistage systématique des cas asymptomatiques est sans intérêt chez l'enfant. Les tests PCR sont à pratiquer dès le primaire chez des enfants symptomatiques ou exposés à un cas positif. En maternelle, les cas symptomatiques doivent être distingués des infections saisonnières.

La durée d'exclusion des cas confirmés est de 14 jours mais pourrait être diminuée, prévient l'académie.

Autre avis

#### **"Le protocole prévu pour la rentrée scolaire est insuffisant " (collectif de médecins)**

"Le protocole prévu pour la rentrée scolaire ne protège ni les personnels ni les élèves et leurs familles, et est insuffisant pour ralentir l'augmentation actuelle du nombre de nouveaux cas de Covid", écrit un collectif de médecin dans une [tribune](#) publiée le 29 août 2020 dans *Le Parisien*. Les médecins considèrent que le protocole prévu ne va "pas empêcher les écoles de devenir des clusters". Ils préconisent le port du masque chez les élèves "dès l'école élémentaire", une aération plus intense des espaces et un allègement des effectifs en classe.

Voici les principales préconisations de la vingtaine de médecins signataires de la tribune publiée samedi dans *Le Parisien*, parmi lesquels figure Karine Lacombe, infectiologue, cheffe de service des maladies infectieuses à l'hôpital Saint-Antoine de Paris, spécialiste de la Covid-19 :

- port du masque en lieu clos pour tous les élèves de plus de 6 ans (contre 11 ans, dans le protocole actuel)
- distribution des masques aux élèves
- aération plus fréquente des pièces (le délai de toutes les 3 heures leur semble insuffisant)
- instauration de procédures dédiées dans les zones de forte circulation virale, afin d'y limiter la propagation du virus et de pouvoir organiser des quarantaines ciblées (allègement des classes en alternant présentiel et enseignement à distance, limitation des contacts entre les classes, échelonnement des récréations et de la cantine)
- précision sur la conduite à tenir lorsqu'un enfant ou un adulte est testé positif ou a été en contact avec un cas positif
- instauration d'un système "réactif et transparent" de remontées des données concernant le nombre de sujets positifs, les écoles et classes fermées, le nombre d'enfants testés, les délais des tests et des résultats.

Les auteurs précisent que leurs propositions s'inspirent d'autres pays qui ont "mieux préparé leur rentrée : de l'Italie et du Portugal qui prévoient d'alterner présence en classe et télé-enseignement et ont organisé des classes de petits groupes d'élèves en réquisitionnant des locaux et en recrutant des enseignants ou encore du Danemark qui a limité de nombre d'élèves à 12 par classe"

### **6-Tour d'horizon de la rentrée scolaire 2020 à l'étranger**

Certains pays, comme l'Italie, s'apprêtent à rouvrir leurs établissements après 6 mois de fermeture, quand d'autres, comme la Corée du Sud (à Séoul et dans sa région), renouent avec l'enseignement à distance. Obligation du port du masque, respect de la distanciation physique, accueil de tous les élèves ou enseignement à distance... les stratégies des pays pour assurer l'éducation de leurs enfants alors que l'épidémie de coronavirus est loin d'être terminée varient. Voici un tour d'horizon sur les conditions de la rentrée scolaire 2020 à l'étranger.

Comment permettre aux élèves de mener une scolarité la plus normale possible tout en limitant la propagation de l'épidémie ? La réponse à cette question varie d'un pays à l'autre. Si la plupart de nos voisins tablent sur un retour de tous à l'école, les préconisations en matière de port du masque, par exemple, diffèrent : en Espagne, les enfants de 6 ans sont contraints de le porter, quand, dans certains cantons suisses, il n'est imposé qu'aux élèves de 15 ans ou plus, si la distanciation n'est pas respectée. En Allemagne ou aux États-Unis des établissements ont dû refermer quelques jours après leur rentrée.

**Italie : distanciation physique obligatoire.** Fermés depuis le 5 mars, les établissements scolaires italiens rouvriront le 14 septembre, [assure le ministère de l'Éducation nationale](#) italien. L'enseignement à distance ne peut être utilisé "que dans le deuxième cycle du secondaire". De plus, selon [Le Monde](#), la distanciation d'un

mètre est obligatoire entre chaque élève. Pour cela, le gouvernement a fait l'achat de 2,5 millions de pupitres individuels, dont la livraison de ce matériel devrait s'étaler jusqu'au mois d'octobre.

Si la distance ne peut être respectée, le masque sera obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé qu'à partir de la rentrée, 11 millions de masques seraient distribués quotidiennement aux élèves et aux professeurs de l'enseignement secondaire, selon [Checknews](#).

**Royaume-Uni : une large autonomie laissée aux établissements.** Angleterre, Écosse, Pays-de-Galle et Irlande du Nord rouvrent leurs écoles fin août-début septembre pour tous les élèves à temps plein (les dates diffèrent dans chaque nation) et l'assiduité est obligatoire.

Le [gouvernement recommande](#) de limiter les contacts et de maintenir autant que possible de la distance entre les individus. Cependant, une importante latitude est laissée aux établissements qui "décideront de la meilleure manière de mettre cela en place". Globalement, il sera demandé aux enfants de rester dans des groupes distincts (ou "bulles") et de maintenir de la distance entre chaque individu. Les heures d'arrivée ou de sortie de classe pourront être "ajustées" afin que les groupes d'élèves ne se croisent pas.

Pendant longtemps, le gouvernement déconseillait le port du masque, estimant qu'une "mauvaise utilisation pourrait accroître la transmission du virus" (cf. [Le Guardian](#)). Boris Johnson a finalement fait volte-face le 25 août, [rapporte le même journal](#). Dans les zones où le virus circule très activement, comme Manchester, le port du masque sera obligatoire dans les couloirs des établissements scolaires où le respect de la distanciation physique est difficile. Dans les autres zones, l'obligation du port du masque sera à la discrétion des chefs d'établissement. Le gouvernement écossais impose pour sa part le port du masque aux élèves du secondaire dans les espaces communs et dans les bus scolaires.

**Espagne : port du masque dès 6 ans.** En Espagne, les enfants devront porter le masque à tout moment à l'école, dès 6 ans. Le gouvernement vise la présence de tous les élèves en classe et veut éviter le brassage des groupes, selon [El Pais](#).

**Allemagne : à peine rouverts, certains lycées referment déjà.** Les mesures sanitaires varient d'un État à l'autre, où la rentrée s'échelonne d'ailleurs du 3 août au 14 septembre. En [Rhénanie du Nord-Westphalie](#), le port du masque est obligatoire partout pour les collégiens et lycéens quand il n'est que conseillé à l'intérieur des classes pour les collégiens et lycéens du [Schleswig-Holstein](#) (même s'il est obligatoire dans les autres parties des établissements scolaires). Quelques jours après avoir rouvert, plusieurs établissements ont dû fermer leurs portes à Berlin, et dans les Länder du Brandebourg ou de Rhénanie-Nord-Westphalie, [rapporte Le Point](#).

**Belgique : masque obligatoire pour les élèves de plus de 12 ans.** L'école sera obligatoire pour tous et le masque pour les enseignants et élèves de plus de 12 ans, [indique le ministère de l'Éducation belge](#). Dans les communes où la situation épidémique est aiguë, le passage à un enseignement hybride est envisagé pour les élèves les plus âgés du secondaire. Les élèves peuvent enlever le masque pendant les périodes de pause ou d'activité physique. En primaire et en maternelle, la distance de sécurité est à respecter entre adultes, entre adultes et élèves, mais pas entre élèves.

**Suisse : dans certains cantons, les masques gratuits pour les élèves.** Si les mesures varient d'un territoire à l'autre, les cantons de Suisse romande se sont mis d'accord sur des mesures communes, selon la [RTS](#). Elles proposent le port du masque obligatoire aux personnels et aux élèves de plus de 15 ans dans le cas où la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée. Certains rendent le port du masque obligatoire pour tout le monde en tout temps, y compris à l'extérieur, dans le second degré.

Certains cantons distribuent gratuitement le masque aux élèves : ce sera le cas du [canton de Genève](#) durant les deux premières semaines de cours.

**États-Unis : des enseignants, inquiets, appellent à la grève.** Il n'y a pas de consigne au niveau national, où la rentrée se fait entre fin août et septembre. Toutefois, le président, Donald Trump [défend une reprise des cours en présentiel](#).

Les établissements scolaires adoptent donc plusieurs formules : enseignement en présentiel, à distance ou mixte. Toutefois, à peine ouverts, [certains établissements ont dû fermer à nouveau leurs portes](#) en raison de résurgence de cas de coronavirus.

[Selon le New-York times](#) du 19 août, certains syndicats enseignants appellent d'ores et déjà à la grève contre la réouverture des établissements scolaires.

**Corée du Sud : retour à l'enseignement à distance.** À Séoul et dans sa région, tous les établissements scolaires ont dû reprendre l'enseignement à distance le 25 août en raison d'une résurgence de l'épidémie, selon [l'Express](#). La mesure est pour le moment prévue jusqu'au 11 septembre. Seuls les élèves qui passent l'examen d'entrée à l'université en décembre sont autorisés à suivre les cours en présentiel.

**Mexique : l'école devant la télévision.** Au Mexique, les élèves ont fait leur rentrée le 24 août devant la télévision. En raison de l'épidémie - le pays est le troisième le plus touché au monde en nombres de morts du Covid-19 - les écoles restent fermées. 16 chaînes de télévision publiques et privées diffusent des cours, [rapporte Le Monde](#).

## 7-"cordées de la réussite" et "parcours d'excellence" deviennent un unique dispositif "cordées de la réussite"

Le nouveau dispositif "cordées de la réussite" issu de la fusion des "cordées de la réussite" et des "parcours d'excellence" concerneront 180 000 élèves dès la rentrée 2020, indique une instruction publiée au BO du MESRI le 27 août 2020. Reprenant le dispositif initial, ce programme repose sur le partenariat entre des établissements supérieurs ou des lycées comportant une CPGE ou une STS et entre des EPLE. Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège et le lycée.

Les dispositifs "cordées de la réussite" et "parcours d'excellence" sont fusionnés sous l'appellation "cordées de la réussite", indique une [instruction](#) publiée au BO du MESRI le 27 août, qui remplace un texte de 2016. Ce dispositif vise à créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes. "Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique afin d'atteindre l'objectif de 180 000 élèves bénéficiaires des cordées de la réussite dès la rentrée 2020 sur le territoire national." Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, avait déjà annoncé ce chiffre en septembre 2019.

Reprenant le dispositif initial, les "cordées de la réussite" reposent sur le partenariat entre des établissements supérieurs ou des lycées comportant une CPGE ou une STS et entre des EPLE. Ce partenariat se traduit par un des actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège et le lycée.

Cela "doit se concrétiser par un programme d'accompagnement global conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements 'encordés', avec le soutien des autorités académiques".

Pour accompagner les transformations qu'impliquent la réforme du lycée GT et la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la loi ORE et la création de Parcoursup, "les dispositifs en faveur de l'égalité des chances doivent être davantage mobilisés, et ce d'autant plus que la crise sanitaire liée au Covid-19 risque de creuser encore les inégalités sociales et scolaires". Le texte précise les modalités de déploiement et de montée en charge de ce dispositif.

### Quelle mise en œuvre pour la rentrée 2020 ?

**Les publics visés.** Sont prioritairement concernés par le dispositif :

- "les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en QPV et en particulier dans les cités éducatives ;
- les collégiens et lycéens en zones rurales isolées dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les lycéens professionnels qui, avec la transformation de la voie professionnelle doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs."

Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée. Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement et aucune sélection ne peut être opérée parmi les élèves. "Une vigilance toute particulière sera portée pour rendre le dispositif pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap".

**Un accompagnement global et progressif.** "La nouvelle génération de cordées de la réussite doit préserver la plus-value de chacun des deux dispositifs antérieurs ; elles sont un accompagnement global qui, selon le degré de maturation du projet d'orientation de chaque élève, offre différents modes d'action mobilisables : actions d'accompagnement et d'ouverture sociale et culturelle d'une part, et actions de tutorat/mentorat d'autre part." Cet accompagnement suppose donc une gradation dans les actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, notamment lors du passage de relais entre le collège et le lycée.

**Mobiliser les enseignants.** "Une forte implication des enseignants, et tout particulièrement des professeurs principaux, dans le projet est essentielle, non seulement dans l'identification des élèves pour lesquels le dispositif serait bénéfique, mais aussi dans le repérage des besoins de chaque élève." Des IMP pourront être utilisées et des actions de formation envisagées pour mobiliser un plus grand nombre d'enseignants volontaires.

**Mise en réseau des établissements.** "Dès lors que les cordées de la réussite démarrent dès la classe de 4e, la continuité des parcours des élèves suppose une organisation formalisée entre, d'une part, les collèges, et d'autre part, les lycées vers lesquels se destinent les élèves." Les EPLE relevant d'une même cordée pourront coordonner leurs actions et partenariats en identifiant des coordinateurs de réseaux. Les établissements "encordés" sont encouragés à tisser des partenariats avec plusieurs établissements du supérieur divers pour que toutes les filières soient représentées.

**Mise en œuvre en établissement.** Chaque année, un appel à projet est émis au niveau régional à l'attention des établissements supérieurs et des EPLE porteurs d'un projet de cordée de la réussite. "Le comité régional de pilotage et de suivi des cordées de la réussite est chargé d'examiner les dossiers de candidature élaborés conjointement par les EPLE et les établissements d'enseignement supérieur et d'émettre un avis." Les projets sélectionnés ont une durée de 3 ans et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation organisés par les autorités académiques. Les dispositifs retenus bénéficient d'un financement par l'État : les crédits mobilisés proviennent de différentes sources ministérielles que détaille le texte.

**Pilotage et suivi.** Un comité stratégique national élargi à l'ensemble des ministères concernés, aux partenaires de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux partenaires associatifs et privés, est réuni au moins une fois par an afin de fixer les orientations stratégiques du dispositif et valider le bilan de la mise en œuvre pour l'année écoulée. Un comité de pilotage opérationnel assure la conduite et le suivi : il réunit la Dgesco, la Dgesip et l'ANCT, ainsi que les ministères de la Culture, de l'Agriculture et des Armées. Au niveau territorial, l'animation et la coordination des dispositifs relèvent, en lien avec le préfet de région, de l'autorité du recteur de région académique en lien étroit avec les recteurs d'académie qui désignent un référent académique "cordées de la réussite". Ces référents seront régulièrement réunis en séminaire national par la Dgesco et la Dgesip afin qu'ils puissent être associés au pilotage du dispositif au niveau national et pour permettre des échanges de bonnes pratiques.

Actuellement, 423 "cordées de la réussite" sont déployées sur le territoire national.

## **8-Livre : Deux officiers appellent à une "prise de conscience" sur les tueries en milieu scolaire**

C'est un livre pour "ouvrir le débat" sur une menace "en gestation" en France : les tueries en milieu scolaire. Dans "Passage à l'acte. Comprendre les tueries en milieu scolaire" (1), Bernard Meunier, ex-négociateur au GIGN, et Alexandre Rodde, consultant en sécurité intérieure, officiers de réserve de la gendarmerie, retracent les parcours de "school shooters" impliqués dans 12 attaques aux États-Unis et en Europe, dont la fusillade au lycée de Columbine en 1999. Ils donnent des pistes pour aider les communautés éducatives et de la sécurité à mieux prévenir et réagir en cas d'incident.

Le 20 avril 1999, deux adolescents de 17 et 18 ans ouvrent le feu dans un lycée du Colorado, faisant 13 morts et 24 blessés et se suicident. L'attaque de Columbine "marque la transition de l'ère moderne de la fusillade de masse en milieu scolaire", pour Bernard Meunier, ex-négociateur au GIGN et Alexandre Rodde, consultant en sécurité intérieure. Ces deux officiers de réserve livrent dans "Passage à l'acte. Comprendre les tueries en milieu scolaire", une analyse du phénomène, qui par un "effet de contagion" s'est produit une quarantaine de fois dans le monde depuis les années 2000. Ils s'appuient pour cela sur le récit de douze exemples de tueries et tentatives de tueries qui ont aussi touché l'Allemagne, la Finlande, l'Ukraine, mais aussi la France. Car l'hexagone n'est pas à l'abri. La tentative au lycée de Grasse le 16 mars 2017, qualifiée de "Columbine français" par la Procureure de Grasse, s'est heureusement soldée par huit blessés. Mais avec la menace, déjouée par la DGSI et la police judiciaire grâce au témoignage d'un internaute, à Montpellier en février 2019 - où un adolescent parlait sur des forums d'une tuerie de masse dans son lycée - elle résonne comme un "coup de semonce", un "avertissement" pour les autorités politiques, les forces de l'ordre et l'éducation nationale.

### **Pas de profil-type mais des caractéristiques communes**

Le phénomène d'"amok", comme les Anglo-saxons et les Allemands le nomment (2), partage de nombreuses caractéristiques que ce soit dans la sociologie des tueurs, ainsi que leurs modes opératoires. Toutefois, il est difficile d'établir un profil-type. Dans les cas étudiés, les élèves ou anciens élèves à l'origine des fusillades, le niveau scolaire ne semble pas être un indicateur pertinent, pas plus que le milieu social. Ces "jeunes lambda" peuvent se persuader qu'ils sont rejetés, incompris de la part des élèves, et même victimes d'une société qui les hait. Le livre déconstruit cependant un cliché : "Le schéma type de la victime d'un harcèlement qui cherche une revanche est probablement loin de la réalité de la situation". Des études américaines prouveraient même l'inverse : ces élèves sont moins victimes de harcèlements que leurs camarades, voire seraient plus à l'origine de comportements harcelants.

Affectés par une santé mentale fragile voire d'importants troubles psychologiques - détectés et traités, ou pas - ils ont l'objectif d'acquiescer grâce à leur passage à l'acte un nouveau statut social, d'accéder à une popularité dont ils se sentent privés. Lorsqu'ils laissent un "manifeste", ils déclarent leurs pouvoirs supposés dans des termes grandiloquents. Le racisme, le lien entre frustration sentimentale ou sexuelle et agressivité, la fascination pour les armes ou l'attrait pour une activité militaire réelle ou contrariée dans le but de se prouver leur virilité, semblent aussi être des marqueurs récurrents.

## **Un cheminement vers le déchaînement de violence**

Le cheminement des tireurs scolaires suit en général un canevas assez identique en cinq étapes : "pensée criminelle, résolution criminelle, actes préparatoires, commencement d'exécution et consommation de l'infraction", développent les deux auteurs, en se basant sur la littérature américaine consacrée au sujet mais aussi les PV d'auditions auxquels ils ont eu accès. Le suicide vient fréquemment parachever le projet de l'auteur, une fois encerclé par les forces de l'ordre.

En amont, la fusillade est le fruit d'un long processus et a été "répétée" par les tireurs, en posant avec une arme, en s'entraînant au tir, en détaillant leur projet dans des blogs ou dans des devoirs. Le but ? "S'assouvir et provoquer une amorce à l'attaque", c'est-à-dire se mettre dans "un état d'esprit nécessaire au déchaînement de violence". Ce processus est très souvent alimenté par des références à la tuerie de Columbine, qui a généré une communauté de fans dans le monde entier.

## **Ne pas se focaliser sur de la gestion interne aux établissements**

Même si les cas d'espèces révèlent parfois d'importantes failles dans le signalement et la prise en charge d'élèves ouvertement dangereux, les auteurs reconnaissent la difficulté pour détecter les signaux faibles envoyés par ces jeunes en général discrets, qui ne rentrent ni dans la catégorie des élèves violents ni de ceux en décrochage, et restent ainsi "sous le radar de la communauté éducative" ou universitaire. Malgré une plus forte attention aux problématiques de mal-être, de harcèlement et de climat scolaire en France, les deux gendarmes appellent à une "prise de conscience" de l'ensemble des acteurs.

Elle doit d'abord passer par une communication plus étroite entre les enseignants, les élèves qui révéleraient leurs intentions, et les services médicaux. Ils appellent à "ne pas se focaliser sur de la gestion interne", et à prendre contact avec les forces de l'ordre pour évaluer le risque. Le nombre de tueries scolaires a chuté de 25 % sur le territoire américain les trois années qui ont suivi l'attaque du lycée de Columbine en raison d'une meilleure détection croisée des élèves exposés.

## **"Run, hide, fight"**

Les référents police ou gendarmerie de chaque établissement doivent être connus des élèves et chargés d'une information sur ce sujet, soutiennent également Bernard Meunier et Alexandre Rodde. Là encore, aux États-Unis, une sensibilisation accrue auprès des élèves, professeurs et administrateurs pour réagir en cas d'attaque, et formés à appliquer la consigne du "run, hide, fight" (3), a sauvé de nombreuses vies.

Les deux réservistes rappellent au passage qu'en France, un mineur de seize, voire de douze ans peut détenir une autorisation de détention d'arme de catégorie C (arme de chasse) "sous certaines conditions relativement faciles à satisfaire"... Ils appellent à la même prise de conscience des hauts responsables de la sécurité. La tragédie de Columbine a occasionné un "tournant" dans la détection du phénomène dans la réflexion policière américaine.

## **Une formation et un équipement qui font défaut**

L'équivalent doit s'organiser en France sans attendre le pire, même si un saut a été franchi depuis quelques années, expliquent les auteurs. Les réseaux radio et postes de commandement de crise articulant le travail des différentes forces sont désormais opérationnels. Le schéma national d'intervention adopté à la suite des attentats de 2015 doit permettre une intervention des forces spécialisées (GIGN, Raid...) en moins de 20 minutes, y compris en cas de tuerie scolaire. Dans ce laps de temps, les unités élémentaires doivent pouvoir réagir. Or, Bernard Meunier estime que les commissions d'évaluation des niveaux techniques et tactiques d'unités telles que les Psig-Sabre, "censées faire la jonction entre l'intervention intermédiaire (dite classique) et spécialisée [...] n'ont malheureusement pas le niveau opérationnel que l'on pourrait attendre pour optimiser une intervention sur une tuerie de masse, extrêmement exigeante sur le plan opérationnel".

En cause, "le manque d'effectifs" pour permettre un véritable entraînement et des mises à jour régulières. Dans les unités classiques, la jeunesse des gendarmes adjoints volontaires, leur niveau de formation et le caractère contractuel de leur engagement, sont "des obstacles au développement d'un niveau opérationnel" satisfaisant pour ce type d'interventions. Le nombre de journées de formation à la tuerie de masse, proposée depuis peu, est "insuffisant", tout comme la formation continue au tir - un constat déjà pointé par la Cour des comptes. Dans les unités classiques, un équipement adapté "fait défaut" car jugé trop "coûteux". Monter en puissance dans l'acquisition de boucliers balistiques type "sarcophage" ou en "port discret" pour stopper des calibres de guerre, doter les effectifs d'armes longues, de masques à gaz individuels, et de pinces coupantes serait utile. Tout comme la formation des policiers et des gendarmes à l'analyse du risque sur internet pour "faire la différence entre provocation adolescente et tuerie planifiée". Ils doivent connaître les problématiques de fusillades scolaires, les références aux attaques passées et les modes d'action récurrents, soutiennent Bernard Meunier et Alexandre Rodde. Ce livre est probablement la première étape.

(1) *"Passage à l'acte. Comprendre les tueries en milieu scolaire", Bernard Meunier et Alexandre Rodde, éditions Kiwi, 11 juin 2020, 360 pages, 24 euros, ISBN 978-2-37883-090-8.*

(2) *"Ce mot malaisien signifie 'comportement meurtrier, individuel induisant un désir de vengeance avec comme mécanisme une décompensation brutale'. Perpétré à l'arme blanche dans les sociétés traditionnelles, il est assimilé dans le monde contemporain à des tueries de masse exécutées par un individu seul à l'aide d'une ou plusieurs armes à feu. Les Allemands ont d'ailleurs mis en place un mécanisme d'alerte sous forme de message codé 'Madame Koma arrive', 'koma' étant l'anagramme d'amok", explique le général Olivier Kim dans la préface de l'ouvrage.*

(3) *Évacuer, se confiner et, en dernier recours, à combattre l'assaillant.*